



TOUTES LES INFOS SUR
WWW.LESGETS-MAIRIE.FR



LES HORAIRES

DES COMMERCES ET SERVICES

DÉPLACEMENTS DE 1^{ÈRE} NÉCESSITÉ AUTORISÉS (NOURRITURE, SANTÉ). UNE SEULE PERSONNE PAR FOYER.
LES COURSES C'EST UNE FOIS PAR JOURS MAXIMUM !

ALIMENTATION GÉNÉRALE

• **SHERPA** tous les jours de 8h00-12h30.
Tous les matin de 7h30-8h00 : accueil réservé aux personnes âgées

BOULANGERIES

• **L'EPIS GETOIS** tous les jours 7h00-12h00.
• **LA TROIKA** tous les jours 7h00-12h00.
• **LE FOURNIL DU MITRON** Tous les jours 7h00-12h30.

BOUCHERIE BATALLER tous les jours 7h00-12h00.

À EMPORTER

PIZZALINO Tous les jours 18h00-21h00.
Pensez à commander à l'avance.

PRODUITS DE LA FERME

• **LA FERME DE CAROLINE** vente à emporter tous les jours sauf le dimanche 16h00-19h00.
• **LA CHEVRERIE DES FELIRES** vente à emporter 7j/7 8h00-19h00.

LA FRUITIÈRE vente à emporter, commande au 06 77 14 18 33 ou 04 50 79 89 22.

MAISON DE LA PRESSE du lundi au samedi, 7h30-2h00 / 15h30-18h00. Le dimanche 8h00-12h00.

SANTÉ

CABINET MEDICAL tous les jours de 9h00 à 12h00 et 15h00 à 18h00. Appelez avant de vous déplacer.

• **PHARMACIE** du lundi au vendredi 9h00-12h15 / 15h15-18h30. Le samedi 9h00-12h15 / 14h00-17h00.

• **INFIRMIERES** (dispensaire) 8h30-9h00 / 12h00-12h30. *En prenant les précautions nécessaires.*

• **CABINET DENTAIRE** fermé mais joignable pour assurer les urgences (abcès, traumatisme, douleurs très élevées) par téléphone au 04 50 75 17 20 / 04 50 06 58 80 (laissez un message avec vos coordonnées) .

• **CABINET DE KINÉSITHÉRAPIE** (Derrière la pharmacie) Fermé mais disponible par téléphone, pour les questions et pour

les urgences vitales. Pascal 04 50 79 71 74, Mieke 06 29 22 80 66, Yasmine 06 83 86 79 83.

A L'EXTÉRIEUR DE LA COMMUNE

• **SUPER U TANINGES** 8h30-19h00 tous les jours sauf dimanche.

• **SANTOLINE (BIO) TANINGES** 9h00-12h15 / 15h00-19h15 du mardi au samedi.

• **CARREFOUR MARKET MORZINE** 8h30-12h30 / 15h-19h tous les jours sauf dimanche.

• **CARREFOUR SAINT JEAN D'AULPS** 9h-12h / 15h-19h tous les jours sauf dimanche.

• **LA VIE CLAIRE MORZINE** 8h30-12h30 / 14h30-19h tous les jours sauf dimanche.

Vos producteurs locaux continuent de produire, n'hésitez à faire appel à eux : **"Route du terroir et savoir-faire du Haut-Chablais"**.

WWW.LESGETS-MAIRIE.FR



Maj du 27/03/2020.

LES SERVICES DE LA COMMUNE

L'ACCUEIL DU PUBLIC EST FERMÉ. UN SERVICE MINIMUM EST ASSURÉ PAR LES AGENTS MUNICIPAUX.

L'ACCUEIL DE LA MAIRIE

- **Permanence téléphonique** : du lundi au vendredi 8H30-12H30 / 14H00 -17H00.
- **Dépôts de documents** : Nous vous invitons dans la mesure du possible à reporter votre dépôt, ou à l'envoyer par courrier (sauf urbanisme).
- **Etat civil** : une permanence physique est assurée en mairie sur rendez-vous, du lundi au vendredi.

ADMINISTRATION

La plupart des agents administratifs sont en télétravail, les dossiers urgents sont traités. Tous les agents restent joignables par Email, vous trouverez leurs coordonnées sur le site internet de la mairie www.lesgets-mairie.fr

URBANISME

Compte tenu de la situation exceptionnelle, nous vous informons des dispositions suivantes :

- **La mairie des Gets n'enregistrera plus, jusqu'à nouvel ordre, de nouveaux dossiers d'urbanisme.**

- L'ensemble des dépôts (mis en direct dans la boîte aux lettres Mairie ou envoyés par la poste) seront retournés aux demandeurs et devront être redéposés ultérieurement.

BIBLIOTHÈQUE

La bibliothèque municipale est fermée.

SCOLAIRE ET PÉRISCOLAIRE

Les écoles, la crèche, la cantine scolaire et le service de garderie périscolaire de la commune sont fermés jusqu'à nouvel ordre. Un accueil spécifique pour les enfants de personnel soignant est mis en place au périscolaire.

POLICE MUNICIPALE

Du lundi au vendredi 8h30 17h00.
Mobile patrouille : 06 76 45 69 63

SALLE DES FÊTES

La salle des fêtes communale est fermée jusqu'à nouvel ordre.

EAU ET ASSAINISSEMENT

Les relevés de compteur d'eau chez les particuliers sont suspendus jusqu'à nouvel ordre.

WWW.LESGETS-MAIRIE.FR

SERVICES TECHNIQUES

Le service public voirie-déneigement-eaux pluviales est maintenu.
Contact ateliers municipaux :
04 50 79 75 11 ou 06 72 42 70 83

MARCHÉ MUNICIPAL

Interdit jusqu'à nouvel ordre.

CCHC COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DÉCHETTERIES

Les déchetteries sont fermées.

POINTS DE COLLECTE

La collecte se fait normalement. Déposez uniquement leurs déchets dans les conteneurs semi-enterrés et stockez chez vous les autres types de déchets.

Lorsqu'un point d'apport volontaire est plein, merci de ne pas déposer vos sacs poubelles au pied, déplacez vous jusqu'au prochain PAV.

FRANCE SERVICE HAUT-CHABLAIS

Accueil téléphonique du lundi au vendredi 9h-12h / 14h-16h au : 04 50 80 48 05.

SOLIDARITÉ & AIDE AUX PERSONNES

TOUS SOLIDAIRES DANS CETTE PÉRIODE EXCEPTIONNELLE DE CONFINEMENT !

LE GOUVERNEMENT APPELLE À LA MOBILISATION GÉNÉRALE DES SOLIDARITÉS

Pour les 4 missions vitales suivantes et en respectant les règles de sécurité

- Aide alimentaire et d'urgence
- Garde exceptionnelle d'enfants
- Lien avec les personnes fragiles isolées
- Solidarité de proximité

Participez à la réserve civique en vous inscrivant ! Renseignements sur :

www.lesgets-mairie.fr

AUX GETS, SI PERSONNE DANS VOTRE ENTOURAGE NE PEUT VOUS AIDER, LA COMMUNE PRENDRA LE RELAIS

Les services de la communes et le supermarché Sherpa aux Perrières ont pris des dispositions pour venir en aide aux personnes qui ne pourraient pas se déplacer pour faire leurs courses.

Les personnes dans cette situation doivent, dans un premier temps appeler la mairie qui leur indiquera la marche à suivre.

Contact Mairie : 04 50 74 74 65

La Commune a déjà contacté les personnes qui auraient potentiellement besoin d'aide.

Si vous en connaissez autour de vous, n'hésitez pas à les informer ou à nous en informer à l'adresse suivante : accueil@lesgets-mairie.fr ou par téléphone au 04 50 74 74 65.

LE DÉPARTEMENT AUX CÔTÉS DES PERSONNES ÂGÉES ET HANDICAPÉES ISOLÉES !

- **Le service de Télé-alarme du Département est assuré et renforcé** pour ses 8 341 abonnées qui bénéficient d'un dispositif d'aide et d'intervention 7j/7, 24h/24.
- En complément de ce service, le Département met en place un **service téléphonique gratuit d'écoute, de conseil et d'orientation** destiné à toutes les personnes âgées ou handicapées et isolées, non abonnées.

Appelez le 04 50 33 20 03, ouvert 7j/7, de 8h à 18h.

WWW.LESGETS-MAIRIE.FR

POINT ECOUTE PARENTS ADOS

Un lieu d'accueil, d'écoute, d'échanges, de soutien et d'orientation. Les entretiens proposés vous permettent de poser des mots, comprendre ce qui se passe, améliorer la communication. Les écoutants sont des professionnels de l'intervention sociale et éducative formés à l'écoute et à l'entretien familial.

Sur rendez-vous. Renseignements et prise de RV au 07 86 76 97 49

LA POSTE REND GRATUITEMENT VISITE AUX PERSONNES ÂGÉES

Pour en bénéficier, un **numéro gratuit est mis à disposition : 0 800 000 011.**

LE GROUPE FACEBOOK "CONFINÉS AUX GETS"

Pour faciliter les échanges entre nous, pour diffuser des informations utiles, pour proposer des services, des idées... N'hésitez pas à nous rejoindre !

LES RÈGLES DU CONFINEMENT

POUR TOUTE QUESTION RELATIVE AU CORONAVIRUS : **0 800 130 000** (appel gratuit)

ATTESTATION DÉPLACEMENT DÉROGATOIRE ET JUSTIFICATIF DÉPLACEMENT PROFESSIONNEL

Une nouvelle version de l'attestation de déplacement dérogatoire est disponible. La date et l'heure de sortie doivent être indiquées obligatoirement. **L'attestation est disponible sous la porche de la mairie en version papier.**

Tout déplacement de personne hors de son domicile est interdit à l'exception des déplacements pour les motifs suivants :

- les déplacements de son domicile à son lieu de travail dès lors que le télétravail n'est pas possible
- les achats de première nécessité dans les commerces de proximité autorisés
- les déplacements pour motifs de santé qui ne peuvent être différés ou être assurés à distance
- les déplacements pour motif familial impérieux : assistance des personnes vulnérables et garde d'enfants à la stricte condition de respecter les gestes barrières

Dans la limite d'une heure quotidienne et dans un rayon maximal de 1km autour de son domicile :

- l'exercice physique uniquement à titre individuel,
- la promenade avec les personnes du même domicile confinées ensemble
- la promenade liée aux animaux de compagnie

L'ACCÈS AUX PARCS, JARDINS PUBLICS, FORÊTS, PLANS D'EAU, BERGES, AIRES DE JEUX, PARCOURS DE SANTÉ ET TERRAINS DE SPORT EST FORMELLEMENT INTERDIT.

Chaque personne et pour chaque déplacement doit se munir des deux documents suivants pour les présenter à tout contrôle :

- une pièce d'identité ;
- une attestation sur l'honneur, appelée "attestation de déplacement dérogatoire",

Une amende de classe 4 pourra ainsi être appliquée, d'un montant de 135 € pouvant être majoré jusque 375 €.

L'ACCÈS À LA MONTAGNE EST INTERDIT DANS UN RAYON SUPÉRIEUR À 100M DE DÉNIVELÉ AU-DESSUS DE VOTRE LIEU DE CONFINEMENT

En dépit des mesures de confinement généralisées prises par le Gouvernement depuis le 16 mars dernier, il a été constaté la pratique encore trop nombreuse d'activités en montagne dans le département de la Haute-Savoie.

Ces activités, souvent à risque, mobilisent très régulièrement les moyens de secours et risquent d'engorger les unités d'urgence et de réanimation.

En conséquence, Pierre Lambert, préfet de la Haute-Savoie a décidé par arrêté du 25 mars 2020 d'interdire tous les déplacements en montagne dans un rayon supérieur à 100 mètres de dénivelé au-dessus du lieu de confinement.

WWW.LESGETS-MAIRIE.FR



Maj du 26/03/2020.